



Non regularisation des charges

Par **3m1113**, le **18/06/2022** à **09:27**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 5 ans et je paye des charges locatives en plus du loyer. Or, mon propriétaire ne m'a jamais communiqué les récapitulatifs des régularisations annuelles et refuse de me répondre. Donc je ne sais pas si je lui dois de l'argent ou s'il m'en doit....

Je suis censé quitter l'appartement sous peu et je crains qu'il ne procède jamais à une quelconque regarisation. Que faire ?

Merci d'avance.

Par **janus2fr**, le **18/06/2022** à **09:33**

Bonjour,

La prescription en la matière est de 3 ans, vous avez donc déjà trop attendu avant d'exiger la régularisation des charges. Si votre bailleur refuse de procéder à la régularisation, vous êtes en droit de demander le remboursement de la totalité des provisions versées qui ne sont alors pas justifiées...

Vous êtes bien sous le régime des provisions + régularisation et non sous celui des charges forfaitaires ?

Par **yapasdequoi**, le **18/06/2022** à **09:41**

Bonjour,

Cette location est bien votre résidence principale ? Une location vide ou meublée ?

Et votre bail précise-t-il que vos charges sont un forfait ou bien une provision ?